



Une régates de printemps **ouverte à tous** réunissant amateurs et professionnels sur une même ligne de départ.
Convivialité, simplicité et plaisir sur l'eau garantis !

Deux options de parcours :
P'tit Tour by Suzuki et Grand Tour by AXA Passion
9, 10 et 11 mai 2025
Grade 5A



Organisée par



1. ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS UTILISÉES

AC : Avis de Course (incluant ses annexes et avenants éventuels).

AO : Autorité Organisatrice, c'est-à-dire la société OC SPORT Pen Duick, SAS au capital social de 884 000€, dont le siège social est situé 6 bis rue du Sous-Marin Vénus, 56100 Lorient, et immatriculée au RCS de Lorient sous le n°521 573 394.

Course : L'édition 2025 de la course appelée « Le Tour de Belle-Île » qui aura lieu les 9, 10 et 11 mai 2025 au départ et à l'arrivée de La Trinité-sur-Mer.

Les parcours:

Le Grand Tour by AXA Passion (42 Milles Nautiques) - Au départ de La Trinité-sur-Mer, faites le Tour de Belle-île en Mer en la laissant à bâbord avant de revenir au point de départ.

Le P'tit Tour by Suzuki (37 Milles Nautiques) - Embarquez à La Trinité-sur-Mer, contournez la bouée Tour de Belle-île devant Sauzon, puis longez la côte intérieure de Belle-Ile jusqu'à la cardinale des Galères avant de boucler ce tour en rentrant à La Trinité-sur-Mer.

Equipage : L'ensemble des équipiers d'un bateau.

FFVoile : Fédération Française de Voile.

IC : Instructions de Course (incluant ses annexes et avenants éventuels).

RCV : Règles de Course à la Voile.

Skipper : le participant qui prendra le départ de la Course et assurera le rôle de capitaine du bateau. Lorsque l'appellation Skipper est mentionnée dans l'AC, elle se réfère à la personne physique inscrite.

La mention **[NP]** dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention **[DP]** dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

2. PRÉAMBULE

2.1 Nom de la Course : L'appellation officielle de l'édition 2025 de la Course est « Le Tour de Belle-Île ».

2.2 Description de la Course : Le Tour de Belle-Île se déroule tous les ans en Baie de Quiberon, au départ et à l'arrivée de La Trinité-sur-Mer. Cette Course multi-classes réunissant professionnels et amateurs sur une même ligne de départ appartient et est organisée par la société OC Sport Pen Duick. La Course offre deux parcours différents aux participants : un P'tit Tour dans la Baie de Quiberon et un Grand Tour contournant Belle-Ile.

2.3 Comité d'Organisation de l'AO :

Hervé Favre, Président d'OC SPORT Pen Duick ;

Joseph Bizard, Directeur Général OC SPORT ;

Julie Coutts, Directrice Générale Déléguée d'OC SPORT Pen Duick ;

Philippine Collod, Cheffe de Projet.

Sa mission est l'organisation générale de la Course, la coordination avec les collectivités et organismes, la communication, les réceptions et les relations partenaires, les remises des prix officiels.

2.4 Direction de Course

L'équipe de direction de course est composée d'un directeur de Course et pourra être complétée par des adjoints.

Directeur de course : Yves Le Blevec

2.5 Corps Arbitral

Les arbitres seront désignés par la FFVoile.

2.6 Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

3. LES RÈGLES

La Course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028)
- La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers : (<http://espaces.ffvoile.fr/media/67747/prescription-federales-gbr.pdf>)
- Les règlements fédéraux,
- Les règles de classe ou de calcul de temps compensé pour les catégories concernées.

En cas de traduction de cet Avis de Course, le texte français prévaudra.

4. INSTRUCTION DE COURSE

Les IC seront disponibles sur le site internet de la Course <https://www.tourdebelleile.com/espace-skippers> au plus tard le 7 mai 2025 à 10h00.

5. TABLEAU OFFICIEL

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.tourdebelleile.com/espace-skippers>

6. PUBLICITÉ [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'AO.

7. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

7.1 Admissibilité

La Course est ouverte à tous les Equipages de bateaux d'une longueur Hors Tout minimale de 6 mètres dans les classes et/ou catégories suivantes :

- Classes monotypes, (Grand Surprise, Surprise, First 31.7, J80, J70, Open 7.50, Mach 6.50, Diam 24, etc...)
- Jauge Osiris,
- Jauge IRC,
- Multi 2000,
- Yacht Classique,
- Classes de course au large : Classe Ultim 32/23, Ocean fifty, IMOCA, Class40, Classe Figaro Beneteau, Classe Mini 6,50 ...
- Classe Libre : pour les bateaux ne rentrant pas dans les critères ci-dessus.

D'autres catégories pourront être ouvertes, un minimum de 6 bateaux est nécessaire pour constituer une catégorie dans le cadre de la Course. A défaut, les participants seront classés en classe libre ou en temps compensé sur présentation d'un certificat de jauge valide.

Chaque bateau doit être composé d'un Equipage de minimum deux personnes.

La direction de course et l'AO se réservent le droit de refuser l'inscription d'un participant (dans le respect de la RCV 76).

7.2 Documents exigibles à l'inscription

Documents exigibles pour tous les Équipages :

- Attestation d'assurance du bateau valable jusqu'au 11 mai 2025 inclus, a minima.
- Si nécessaire, l'[autorisation de port de publicité](#).
- 1ère page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Documents exigibles pour chaque participant résidant en France :

- Licence FFV :
 - La licence Club FFVoile **mention « compétition » ou « pratiquant » valide**
- Ou**
- La licence "temporaire" (durée d'un jour) disponible auprès d'un club affilié à la FFV ou sur le site internet de la Course : <https://www.tourdebelleile.com/formulaire-ffv>. Si vous prenez une licence temporaire sur le site officiel de la Course, celle-ci sera intégrée directement à votre dossier.

Documents exigibles pour chaque participant étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger et n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance en responsabilité civile valide avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

Documents exigibles pour les participants mineurs :

- une autorisation parentale.
- un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition ou l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour les bateaux appartenant à une classe ou classés en temps compensé :

- Présentation du certificat de jauge IRC 2025 ou OSIRIS Habitable ou Multi 2000 en cours de validité, avant le 8 mai 2025 à 23h59.

En cas de non-présentation du certificat de jauge avant le 8 mai 2025 à 23h59, l'AO se réserve le droit de reclasser le participant en Classe Libre.

Pour pouvoir prendre le départ de la Course, les participants devront compléter et faire valider leur dossier sur l'espace inscription en ligne ou sur le stand dédié qui sera présent sur le village de la Trinité-sur-Mer avant le 9 mai 2025 à 22h00.

Il devront compléter et transmettre :

- Liste définitive de l'Équipage à valider sur la plateforme d'inscription
- Formulaire de sécurité : <https://forms.gle/Gp3TumQCZi5FLwVF6>

7.3 Inscriptions

Formulaire d'inscription

Les Equipages de bateaux admissibles peuvent s'inscrire en fournissant les documents obligatoires mentionnés aux articles 7.2 et 7.4, et en complétant leur dossier d'inscription en ligne sur : <https://www.tourdebelleile.com/inscriptions>. Une seule personne par Equipage doit procéder à l'inscription pour l'ensemble de l'Equipage.

Pour être considéré comme inscrit à la Course, l'Equipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription, et payer tous les frais d'inscription requis.

Le droit de prendre le départ de la Course sera définitif lorsque le Skipper et son Equipage prouveront à l'AO avoir satisfait aux critères du présent AC, et avoir fourni l'ensemble des documents requis au présent article 7.2.

Pour toute information concernant le processus d'inscription, les participants peuvent se renseigner sur la FAQ en ligne sur site internet : <https://www.tourdebelleile.com/faq>

Ou contacter les équipes d'organisation par mail : contact@tourdebelleile.com

Date limite d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes en ligne sur le site internet à compter de la publication du présent AC et **jusqu'au 8 mai 2025 à 23h59**.

Après cette date, un équipage souhaitant s'inscrire ou modifier un dossier devra se présenter au stand dédié sur le village de la Course avant le 9 mai 2025 à 22h00 et ne pourra pas bénéficier d'une place au port de la Trinité-sur-Mer.

Après cette date, le changement d'équipier n'est plus garanti, et le participant devra se rapprocher de l'AO.

Montant des frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés en fonction de la taille des bateaux et du parcours choisi par l'Equipage de la manière suivante :

- TRANCHE 1 : Tarif « Early Bird » est applicable jusqu'au 31 décembre 2024 à 23h59, dans la limite des 100 premiers bateaux inscrits à la Course (toutes classes ou catégories confondues).
- TRANCHE 2 : Tarif normal - applicable dès la fin de la Tranche 1 (100 premiers bateaux et/ou 1er Janvier 2025) et jusqu'au 31 mars 2025 à 23h59, dans la limite des places disponibles.
- TRANCHE 3 : Tarif « Inscription tardive » - applicable dès la fin de la Tranche 2 , jusqu'au 8 mai 2025 à 23h59.

Les prix s'entendent en prix TTC.

P'tit Tour by Suzuki :

Taille de bateau	< 8m	8m - 8,99m	9m - 9,99m	10m - 10,99m	11m - 11,99m	12m - 12,99m	13 - 13,99m	14-14,99 m	> 15m
Tranche 1	140 €	165 €	190 €	215 €	240 €	265 €	290 €	340 €	440 €
Tranche 2	170 €	195 €	220 €	245 €	270 €	295 €	320 €	370 €	470 €
Tranche 3	200 €	225 €	250 €	275 €	300 €	325 €	350 €	400 €	500 €

Grand Tour by AXA Passion :

Taille de bateau	< 8m	8m - 8,99m	9m - 9,99m	10m - 10,99m	11m - 11,99m	12m - 12,99m	13 - 13,99m	14-14,99 m	> 15m
Tranche 1	150 €	175 €	200 €	225 €	250 €	275 €	300 €	350 €	450 €
Tranche 2	190 €	225 €	250 €	275 €	300 €	325 €	350 €	400 €	500 €
Tranche 3	240 €	275 €	300 €	325 €	350 €	375 €	400 €	450 €	550 €

L'inscription comprend une place au port de la Trinité-sur-Mer, la nuit du 9 au 10 mai et du 10 au 11 mai 2025 dans la limite des places disponibles, et à l'exception des inscriptions ayant été faites après le 8 mai 2025 à 23h59. L'AO ne prend pas en charge d'éventuels frais liés à la place au port d'un bateau en dehors des dates susmentionnées.

Le Skipper engage sa responsabilité devant l'AO et les autorités compétentes s'il accueille à son bord des personnes non officiellement inscrites auprès de l'AO. Dans cette hypothèse, l'AO se réserve la faculté d'exclure de la Course l'ensemble de l'Équipage, sans remboursement des frais d'inscription, qui resteront acquis à l'AO.

7.4 Désistement, annulation et remboursement

Pour toute demande d'annulation d'une inscription avant le 9 mars 2025 à 23h59, les frais d'inscription seront remboursés par l'AO.. Toutefois, l'AO conservera une somme de 120 € correspondant aux frais de dossier.

En cas de demande d'annulation d'une inscription après le 9 mars 2025 à 23h59, les frais d'inscription resteront acquis à l'AO.

Les transferts d'inscription entre bateaux sont interdits.

L'AO se réserve le droit de reporter la date ou l'heure de la Course à tout moment et pour quelque raison que ce soit. La Direction de Course se réserve le droit de ne pas autoriser le départ pour certaines catégories de bateaux et/ou d'obliger certaines catégories / classes de bateaux à effectuer un parcours réduit en fonction des conditions météorologiques. L'AO ne pourra pas être tenu responsable envers les participants de l'éventuelle annulation totale ou partielle de la Course par la direction de course, en cas de survenance d'un cas de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige.

De telles annulations et modifications, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'AO, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription, ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste ne soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, d'épidémie, de réquisition, d'incendies, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'AO.

8. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Vendredi 9 mai 2025

- 10h00 : Ouverture du village de la Course à la Trinité-sur-Mer.
- 17h00 : Briefing Skippers sur le village à La Trinité-sur-Mer, retransmis en visioconférence.
- 22h00 : Fin de la confirmation des inscriptions (dépôt des pièces justificatives en vertu de l'article 7.2).
- 22h00 : Fermeture du village de la Course à la Trinité-sur-Mer.

Samedi 10 mai 2025

- 09h55 : Signal d'avertissement du départ de la Course.
- 10h00 : Départ de la Course.
- 19h00 : Apéritif et soirée officielle à La Trinité-sur-Mer.

Dimanche 11 mai 2025

- 00h00 (ou plus tard si départ retardé) : Fermeture de la ligne (14 heures après le départ).
- 11h00 : Remise des prix au village de la Trinité-sur-Mer.

9. CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENTS

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux Instructions de Course. Sur l'eau, un comité technique ou un contrôleur d'équipement peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

10. ÉQUIPEMENT À BORD [NP]

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu par la [division 240](#) :

- Côtier minimum pour le P'tit Tour by Suzuki.
- Semi-hauturier minimum pour le Grand Tour by AXA Passion.

En plus de l'équipement imposé par la réglementation, y compris les règles de classe, les bateaux devront avoir le matériel suivant à bord :

- a) Deux smartphones chargés et opérationnels,
- b) Numéro de voile / identification des bateaux - indispensable à un classement (instruction à venir dans les IC),
- c) Une VHF fixe ou portable chargée et opérationnelle.
- Et remplir la fiche de sécurité ci-dessous avant le 9 mai 2025 à 22h : <https://forms.gle/RP67g1yN2D>

11. AIDE EXTÉRIEURE [DP] [NP]

A partir du premier signal d'avertissement avant le départ de la Course, et jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. ZONE DE COURSE ET PARCOURS

La direction de course se réserve le droit de ne pas autoriser le départ pour certaines catégories de bateaux et/ou d'obliger certaines catégories / classes de bateaux à effectuer un parcours réduit en fonction des conditions météorologiques.

12.1 Zone de Course

La Course se déroule dans la zone située entre la Baie de Quiberon et les parages de Belle-Ile.

12.2 Grand Tour by AXA Passion : – 42 milles nautiques

Départ en Baie de Quiberon, contournement de Belle-Île en la laissant sur bâbord, et retour à la ligne de départ/arrivée.

Tout bateau n'ayant pas franchi la longitude de la cardinale « Nord Poulain » (003°14,890 W) 5 heures après le départ ne pourra continuer sur le Grand Tour by AXA Passion. Dans ce cas, le bateau pourra rejoindre ceux ayant choisi d'effectuer le P'tit Tour by Suzuki.

12.3 P'tit Tour by Suzuki : – 37 milles nautiques

Départ en Baie de Quiberon - Marques au Nord-Ouest et à l'Est de Belle-Ile à Bâbord - Arrivée en Baie de Quiberon.

13. TEMPS LIMITE

Pour l'ensemble des participants, le temps de course limite pour finir la Course est fixé à 14 heures après le départ de la Course. Tout bateau avec un temps réel de course supérieur à 14 heures sera classé DNF (« Did Not Finish » - « N'a pas fini »).

14. NUMÉRO DE VOILE

Les bateaux sans numéro de voile auront un cagnard à porter visiblement pour être identifiés. Ce cagnard sera fourni par l'AO sur demande de l'Equipage dans le formulaire d'inscription et sera facturé 20€.

15. CLASSEMENT SPORTIF

- Les classes en monotypes, classes de course au large et la Classe Libre (Monocoques et Multicoques) seront classés en temps réel.
- Les catégories IRC, Osiris, Multi 2000 et Yacht Classique seront classés en temps compensé. Les différentes catégories seront séparées en groupes en fonction du nombre de bateaux inscrits dans chacune d'elles et seront annoncées dans les Instructions de Courses.

16. REMISE DES PRIX

La remise des prix du Tour de Belle-Île 2025 aura lieu le dimanche 11 mai 2025 à La Trinité-sur-Mer.

Des prix seront distribués comme suit :

- Le Trophée « Tour de Belle-Île » sera décerné au premier bateau en temps réel toutes classes et catégories confondues sur le "Grand Tour by AXA Passion". Celui-ci sera déclaré vainqueur du Tour de Belle-Île 2025.
- Les trois premiers de chaque classe et de chaque catégorie seront récompensés lors de la remise des prix si le nombre d'inscrits dans la classe ou la catégorie est supérieur ou égal à 6 bateaux.
- La Classe libre sera divisée en deux classements : Un classement monocoque et un classement multicoque.
- Des prix seront décernés aux gagnants des classements non sportifs:
 - La plus belle histoire (prix de la combativité) ;
 - La meilleure photo en course partagée sur les réseaux sociaux du Tour de Belle-Ile ;
 - Le plus vieux bateau (prix Historique) ;

- Le dernier bateau à avoir franchi la ligne d'arrivée.

Tout Équipage récompensé devra être représenté lors de la remise des prix par au minimum une personne de l'Équipage. Les lots seront remis UNIQUEMENT aux Équipages et personnes présentes à la remise des prix le dimanche 11 mai 2025.

17. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 dispose que : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile. »

18. DROITS APPLICABLES ET LITIGES

Le présent Avis de Course est régi par la loi française, les [RCV et aux règlements fédéraux](#)

En cas de litige, celui-ci sera soumis aux instances arbitrales de la FFVoile, et/ou à la juridiction compétente dans les conditions de droit commun, en fonction de la nature dudit litige.

19. RESPONSABILITÉ DE L'AO, DE SES PARTENAIRES ET DES PARTICIPANTS

Toute personne participant à la Course, accepte les risques inhérents à une telle participation et reconnaît que cette participation pourrait entraîner des dommages ou pertes.

Il est rappelé que le bon déroulement sportif de la Course est assuré sous la responsabilité de la direction de course.

La responsabilité de l'AO et de ses partenaires se limite à assurer la bonne organisation de la Course. Toute autre responsabilité de l'AO ne peut être que contractuelle et explicite. En particulier :

- Les vérifications que l'AO, soit de sa propre initiative soit à la demande du Jury ou de toute autre instance, serait amenée à faire ont pour seul but de s'assurer que les règles de Course ont été respectées.
- L'AO et le directeur de course assureront une veille radio et téléphonique dans le cadre de la Course. Ce dispositif est complémentaire et obligatoire et ne doit en aucun cas se substituer au dispositif sécuritaire mis en place par l'Équipage (veille visuelle et radio).
- Toute demande faite à l'AO ne saurait engager sa responsabilité, en particulier dans le cadre de demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.

Tout conseil ou renseignement fourni par l'AO, comme par exemple un bulletin météo ou un conseil à la suite des inspections du bateau, est donné à titre purement indicatif et il reste de la seule responsabilité de chaque Équipage de vérifier les conditions météo probables et son matériel (RCV Fondamentale n°3).

Quels que soient les liens juridiques entre propriétaire du bateau, armateur, Skipper et autres membres de l'Équipage, seul le Skipper officiellement indiqué sur le bulletin d'inscription est l'interlocuteur responsable vis-à-vis de l'AO.

Les propriétaires des bateaux, armateurs, Skippers ou membres d'Équipages sont chacun en ce qui les concerne, personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains que les bateaux, les tiers, tout bien appartient à des tiers, ou qu'eux-mêmes pourraient subir. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires, pour couvrir les éventuels blessures, pertes, dommages ou autres.

Les membres d'Équipage sont responsables vis à vis de l'AO de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir leur responsabilité civile. A défaut, l'Équipage ne sera pas autorisé à prendre le départ de la Course et les frais d'inscription à la Course resteront acquis à l'AO.

L'absence de fait ou l'invalidité de l'assurance responsabilité civile d'un membre d'un Équipage ne saurait engager la responsabilité de l'AO ou de ses partenaires.

En s'inscrivant au Tour de Belle-île et en acceptant le règlement, les membres d'Équipage déclarent renoncer expressément à tous recours et actions quelconques contre OC Sport Pen Duick en sa qualité d'organisateur de la course

« Tour de Belle-île » édition 2025, ses partenaires, ses prestataires et ses assureurs et notamment pour tout dommage subi par mes biens, du fait de la destruction totale ou partielle, ou de la détérioration de tous matériels, objets mobiliers, valeurs quelconques.

L'AO ne pourra être tenue responsable de la moindre perte indirecte réelle ou alléguée, quelle qu'en soit l'occasion, subie par qui que ce soit, membre d'Equipage, armateur, propriétaire, parrain ou autre.

L'AO ne sera aucunement tenu pour responsable envers les participants à la Course ou autre, pour toutes pertes, dommages ou dépenses résultant d'un cas de force majeure.

La direction de course et l'AO gardent la maîtrise et la gestion prioritaire de la communication factuelle des incidents ou accidents qui ont lieu sur les bateaux et sur la Course. Une réunion obligatoire sera organisée le vendredi 9 mai à la Trinité-sur-Mer à 17h avec le Skipper de chaque bateau engagé pour confirmer les procédures de suivi et de communication imposées par l'AO en cas d'incident ou d'accident.

20. PROTECTION DES DONNÉES

20.1. Utilisation des données personnelles des participants

Les données personnelles seront traitées conformément à la réglementation applicable et notamment le Règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD ») et la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée et/ou toute réglementation qui s'y substituerait, ainsi que toute réglementation européenne et l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'Informatiques et des Libertés (« CNIL »).

L'AO traite les données personnelles pour les finalités suivantes :

- L'inscription et la gestion des participants à la Course (exécution du présent AC). Cette finalité comprend notamment la :
 - Gestion, vérification et validation des inscriptions ;
 - Vérification de la licence ;
 - Vérification des autorisations parentales, le cas échéant ;
 - Contrôle des certificats médicaux, le cas échéant ;
 - Paiement de l'inscription ;
 - Envoi par mail des informations pratiques pour le bon déroulement de la Course.
- Chronométrer les participants (exécution du présent AC) ;
- L'impression et la remise de cagnards (exécution du présent AC) ;
- L'impression et la remise des médailles (exécution du présent AC) ;
- Transfert de vos données personnelles à nos partenaires pour de la prospection commerciale (consentement opt-in) ;
- Transmission des résultats à la FFVoile (exécution du présent AC) ;
- Publication des photos, vidéos de la Course sur les supports numériques d'OC SPORT PEN DUICK (consentement opt-out) ;
- Publication des résultats sur le site internet d'OC SPORT PEN DUICK, du chronométreur et de la Fédération Française de Voile (consentement opt-out).

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les données personnelles collectées pourront être communiquées aux destinataires suivants :

- OC SPORT PEN DUICK ;
- Prestataire chronométreur ;
- Prestataire photo/vidéo ;
- Prestataire de gestion des inscriptions ;
- Prestataire pour l'émargement ;
- Partenaires ;
- Fédération Française de Voile.

Un membre de l'Équipage ou le propriétaire du bateau devra compléter les informations de son Équipage et atteste avoir recueilli préalablement leur consentement.

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de la Course à laquelle s'ajoutent les durées de conservation liées aux obligations légales.

Les personnes peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement, modifier leur consentement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter rgpd@ocsport.com. Pour avoir davantage d'informations sur vos droits ou si vous souhaitez adresser une réclamation car vous estimez qu'après nous avoir contacté vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez vous adresser à la CNIL.

21. DROIT À L'IMAGE

En participant à la Course, les participants ou les représentants légaux des participants mineurs, autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gratuitement les vidéos et photographies sur lesquelles les participants apparaissent.

Ces vidéos ou photographies des participants pourront être prises par tous moyens, par l'AO ou l'un de ses prestataires, à l'occasion de leur participation à la Course.

Ces vidéos ou photographies pourront être utilisées sur tous les supports existants ou inventés à l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels de la Course, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Le participant reconnaît et accepte que l'AO procède à l'enregistrement de ces vidéos et photographies et en accepte l'utilisation décrite ci-dessus

22. CONTACTS

Pour tout renseignement, contacter :

- Par email : contact@tourdebelleile.com
- Par courrier :

OC SPORT Pen Duick - Tour de Belle Île
6 bis rue du sous-marin Vénus,
56 100 Lorient - France

23. ACCEPTATION DES DOCUMENTS DE COURSE

L'inscription définitive à la Course vaut acceptation de l'ensemble des documents de Course (Avis de Course, Instructions de Course, Avenants).